



Simplement peindre

Association déclarée à la préfecture de Créteil sous le numéro W941008556
29 rue Chevreul 94700 Maisons-Alfort 06 76 26 89 28
contact@simplementpeindre.fr

Bulletin d'adhésion

Numéro d'inscription _____

Nom:

Prenom:

Adresse:

Telephone

Courriel

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur, et déclare adhérer à l'association Simplement peindre.

date d'adhésion:

L'adhérent manifeste son soutien par une cotisation destinée au fonctionnement de l'association, en qualité de

membre ami

membre adhérent

membre actif

L'adhésion prendra fin par courrier adressé au siège de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle -pour l'année scolaire en cours - de 5€ est renouvelable sur appel de l'association à chaque nouvelle rentrée scolaire.

Mode de versement:

espèces

chèque

Après son versement, l'adhérent recevra un reçu.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Fait en 2 exemplaires à

le _____

le président

l'adhérent

Inscription à l'atelier

stage

formule découverte

à l'année

L'atelier reçoit en période scolaire des personnes inscrites pour une durée minimale d'une année, et éventuellement en cours d'année pour la période restante. Des stages de 3 jours sont organisés pendant les congés scolaires.

L'atelier est un lieu préservé abritant un espace et des moments privilégiés. Il permet de faire l'expérience de relations exemptes de compétition, dans un groupe composé de participants de tous âges.

Peindre à l'atelier permet à chacun de s'affirmer et initie au plaisir de l'acte accompli sans spéculation. Sans enseignement artistique ni visée esthétique, cette activité est orientée vers le déploiement et l'épanouissement de la personnalité.

Ni commentaire ni regard extérieur pour les peintures tracées ici librement. Les parents ou accompagnateurs attendent dans la petite pièce d'accueil précédant l'atelier.

Les travaux sont conservés à l'atelier, précieusement archivés dans un dossier au nom de chacun. Il est possible de venir consulter son dossier ou celui de son enfant sur simple RV.

Les ingrédients composant la peinture utilisée proviennent de produits naturels. Les pigments sont exempts de métaux lourds tel cadmium etc. et sont conformes à la norme européenne CE en 71. Ils respectent l'environnement. Tout est lavable à l'eau.

La participation financière inclut tout le matériel et les fournitures utilisés, ainsi qu'une assurance couvrant le temps de présence à l'atelier.

Le règlement a lieu au moment de l'inscription par chèque (un ou plusieurs échelonnés) à l'ordre de : Association Simplement peindre.

J'accepte d'être - que mon enfant soit - photographié pendant une séance :
OUI NON

J'accepte que les photos soient utilisées pour la communication relative à l'atelier, sur tous supports, l'anonymat étant respecté.
OUI NON